Conseil de l'Union européenne

Bruxelles, le 23 octobre 2014 (OR. en)

14658/14

CES 64

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet:	DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre luxembourgeois du Comité économique et social européen

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant nomination d'un membre luxembourgeois du Comité économique et social européen

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 302,

vu la proposition présentée par le gouvernement luxembourgeois,

vu l'avis de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

(1) Le 13 septembre 2010, le Conseil a adopté la décision 2010/570/UE, Euratom portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2010 au 20 septembre 2015[1]. Le 7 novembre 2012, par la décision 2012/694/UE du Conseil[2], M. Christophe ZEEB a été nommé membre jusqu'au 20 septembre 2015.

(2) Un siège de membre du Comité économique et social européen est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Christophe ZEEB,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

[1] JO L 251 du 25.9.2010, p. 8.
[2] JO L 310 du 9.11.2012, p. 50.

Article premier

M. Henri WAGENER, *Conseiller à la Fedil-Business Federation Luxembourg*, est nommé membre du Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2015.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à …, le

Par le Conseil
Le président